



# L'essentiel



du mardi 10 mai 2016 - de la part de Stéphane Le Foll

## **PROJET DE LOI TRAVAIL – 49.3**

Le Premier ministre a engagé ce mardi la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le projet de loi travail. Pour faire adopter le texte, pour que le pays puisse avancer, pour que les relations salariales et les droits des salariés puissent progresser. Pour ne pas revenir sur l'ambition du projet de loi et le compromis qui a été construit dans le cadre d'un dialogue avec les organisations syndicales réformistes et avec la majorité parlementaire. Pour ne pas offrir le spectacle désolant de la division et des postures politiciennes. Pour ne pas céder face à l'alliance de conservatismes contraires, de ceux qui veulent casser notre modèle social et de ceux qui ne font pas confiance aux syndicats pour améliorer la vie des salariés au plus près du terrain. Le débat sur le projet de loi a donc été suspendu. La version du texte retenue intègrera le travail parlementaire produit en commission pour améliorer le texte, et 469 amendements déposés sur le texte. Ainsi, le texte sera encore significativement amélioré. Le vote sur la motion de censure déposée par l'opposition se tiendra jeudi.

**Le Premier ministre a engagé ce mardi la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le projet de loi travail**, « avec responsabilité et avec confiance ». Le gouvernement a décidé d'utiliser l'article 49.3 de la Constitution :

- **Pour faire adopter ce texte**, « parce que la réforme doit aboutir, parce que le pays doit avancer, parce que les relations salariales et les droits des salariés doivent progresser », parce que ce texte « n'enlève aucun droit aux salariés et créé des nouveaux droits » ;
- **Pour ne pas « courir le risque de revenir sur l'ambition du projet de loi**, de renoncer à sa cohérence, d'abandonner le compromis que nous avons construit dans le cadre d'un dialogue avec les organisations syndicales réformistes, dans le dialogue avec la majorité parlementaire» ;
- **Pour ne pas courir le risque « d'offrir le spectacle désolant de la division et des postures politiciennes dû à une minorité de blocage »**. Malgré « une recherche permanente du compromis », il est déplorable de constater une « alliance des contraires et des conservatismes ». Fort de ce constat et des « différentes oppositions contradictoires, il est donc de la responsabilité du gouvernement d'engager sa responsabilité pour faire adopter ce texte » (PM, 10/05/16).

**Le débat sur le projet de loi a donc été suspendu.**

**La version du texte retenue intègrera le travail parlementaire produit pour améliorer le texte en commission, mais également « 469 amendements déposés dans le cadre de l'examen en séance du projet de loi »** : elle revient ainsi à un périmètre mondial pour évaluer les difficultés d'un groupe ; elle renvoie aux partenaires sociaux la détermination des conditions de modulation des cotisations d'assurance chômage en fonction de la nature et de la durée du contrat de travail, pour mieux encadrer le recours aux CDD de très courte durée ; elle apporte des améliorations sur la situation des travailleurs saisonniers, des salariés des chambres consulaires, des personnes en situation de handicap, des salariés outre-mer ; elle permet d'améliorer encore le compte personnel d'activité et d'aller beaucoup plus loin en matière de lutte contre les fraudes au détachement ...

**La version du texte intègre également une proposition du rapporteur visant à renforcer l'articulation entre branches professionnelles et négociation d'entreprise.** Il ne s'agit pas de donner aux commission paritaires de branches un droit de veto sur les accords d'entreprise, mais de leur accorder un droit de regard pour dresser chaque année un bilan des accords d'entreprise et permettre aux partenaires sociaux de branches de mieux accompagner le développement de la négociation d'entreprise.

**Le vote sur la motion de censure déposée par l'opposition se tiendra jeudi.**

## **HARCELEMENT**

« Le harcèlement [...] doit être combattu avec la plus grande ténacité ». « Quand une femme dit non, c'est non ». « Toute la transparence doit être faite » sur l'affaire concernant Denis Baupin, « la justice est aujourd'hui saisie » (PM, 10/05/16).

## **PACTE DE RESPONSABILITE - BAISSÉ D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

« Il n'est pas aujourd'hui prévu d'accélérer la baisse » d'impôt sur les sociétés, comme l'évoque des articles de presse. Le gouvernement tient « à ce stade, au Pacte de responsabilité et de solidarité tel qu'il a été annoncé » : il est prévu, dans le projet de loi de finances pour 2017, une baisse de l'impôt sur les sociétés (IS) de 1,5 Md€ et la disparition de l'impôt sur le chiffre d'affaires (C3S), évalué à 3,5 Md€ - ce qui portera la baisse des charges à 41 Md €. « Il n'y a pas [...] de volonté de modifier en quoi que ce soit » cet équilibre. Dans le futur, « une harmonisation progressive des taux de l'impôt sur les sociétés en Europe fait partie des approfondissements nécessaires » au sein de l'UE. « Tout cela ne doit pas se faire en un jour ». Or, « comme la France est dans les taux parmi les plus hauts, toute évolution aboutira à une baisse de ces taux ». L'Europe « ne peut pas se permettre d'avoir une disparité aussi forte qu'aujourd'hui ». Pour autant « harmonisation fiscale » ne veut pas dire nivellement par le bas, notamment « au niveau irlandais ». Il faut « retrouver quelque chose qui soit dans la moyenne de la zone euro » (M. Sapin, 10/05/16).

## **BAISSE DES ACTES ANTISEMITES ET ANTIMUSULMANS**

Les actes antisémites et antimusulmans ont baissé de 80% au premier trimestre 2016. La vigilance mutuelle que nous avons mise sur le métier commence à porter ses fruits. Cela ne doit pas altérer notre mobilisation mais au contraire la renforcer.

Les actes antisémites et antimusulmans ont baissé de 80% au premier trimestre 2016, par rapport à la même période de l'an dernier.

« La vigilance mutuelle que nous avons mise sur le métier commence à porter ses fruits ». « A chaque fois qu'il y a un acte antisémitique, raciste, antimusulman, antichrétien, les préfets déposent plainte auprès des procureurs de la République, il y a donc une fermeté absolue » (B. Cazeneuve, 09/05/16).

« Cela ne doit pas altérer notre mobilisation mais au contraire la renforcer ». « Parce que quand il y a eu autant de violence et autant de haine, la diminution des actes ne signifie pas que la société a surmonté » toute la violence qui la traverse. Cela veut néanmoins « dire qu'il y a dans ce pays, malgré l'ardeur de ceux qui ont la haine au cœur [...], des volontés de fraternité et de solidarité, qui comme souvent dans l'histoire de notre pays l'emporte sur le pire » (B. Cazeneuve, 09/05/16).

## **COMMEMORATION ABOLITION ESCLAVAGE**

Le président de la République a participé aux cérémonies de commémoration de l'abolition de l'esclavage, organisées au palais du Luxembourg, 15 ans après la loi Taubira. Le Premier ministre s'est pour sa part rendu mardi après-midi au Panthéon pour rendre hommage à la mémoire de Victor Schoelcher, artisan de son abolition définitive de l'esclavage en France en 1848. Beaucoup a déjà été fait, notamment l'an dernier avec l'inauguration du Mémorial Acte en Guadeloupe. « Mais il faudra aller plus loin [et] donner à la mémoire de l'esclavage une institution qui lui manque encore. Le comité national pour la mémoire de l'esclavage [...] a vocation à se transformer dans une fondation pour la mémoire de l'esclavage, de la traite et des abolitions. Le comité deviendra son conseil scientifique, la fondation rassemblera toutes les mémoires et tous les Français ». « La Fondation associera tous les acteurs publics, privés, associations, entreprises ». « Elle sera une source de promotion des valeurs de liberté, d'humanisme, de tolérance [et] nouera des partenariats à l'étranger ». Un rapport sera présenté « pour créer la fondation avant la fin de l'année ». La fondation « réfléchira avec la mairie de Paris à l'édification d'un mémorial aux esclaves et d'un lieu muséographique ». « Nous devons rappeler une fois encore que la mémoire rassemble ». « Aujourd'hui il n'y a plus en France ni esclaves ni maîtres, les droits

de l'Homme se sont imposés, nos sociétés se sont métissées, une culture commune est née, mais nous ne devons jamais oublier aucune de nos racines » (PR, 10/05/16).

#### **GAZ DE SCHISTE**

La ministre de l'Environnement « va examiner juridiquement la façon dont nous pouvons interdire l'importation de gaz de schiste » en France, après qu'il a été constaté que des contrats passés par les groupes EDF et Engie avec le groupe américain Cheniere, pour se fournir en gaz naturel liquéfié, contiennent en effet « 40 % de gaz d'origine gaz de schiste ». « Puisque la France interdit la fracturation hydraulique pour des raisons de protection de l'environnement, [Ségolène Royal] a interrogé ces deux entreprises » sur ces contrats. La ministre de l'environnement souhaite qu'EDF et Engie puissent « s'orienter vers d'autres marchés pour n'importer que des gaz d'origine conventionnelle » (S. Royal, 10/05/16).

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : [contact@porte-parole.gouv.fr](mailto:contact@porte-parole.gouv.fr) ; 01 49 55 81 16 / 58 84  
*L'Essentiel, c'est : du lundi au vendredi, les positions clés du gouvernement sur les sujets d'actualité.*